

Motion de la 8e section du CNU (vote du 2 février 2010)

La 8e section partage entièrement les préoccupations et les demandes exprimées dans la motion des membres du jury du Capes externe de Lettres classiques. Elle apportera son soutien à toutes les initiatives qui seront prises pour attirer l'attention sur les problèmes soulevés dans ce texte, et prendre la défense de la qualité des concours.

En outre, la 8e section juge indispensable le rétablissement au Capes de Lettres modernes des épreuves de langues et notamment des langues anciennes dans la mesure où il est absurde d'enseigner le français sans être formé aux origines de cette langue.

Par ailleurs, la 8e section rappelle que la nouvelle définition des Masters met en péril l'existence de Masters Recherche, seuls vrais viviers de doctorants. La 8e section dit son attachement à ce que la différenciation entre Masters Recherche et Masters Enseignement n'intervienne qu'en M2, compte tenu du fait que les formations littéraires ont leurs spécificités, et qu'il n'est dans l'intérêt d'aucune discipline que toutes soient ramenées à un schéma unique.